

Ville de Châteauneuf sur Charente

République Française

Membres en exercice: 27

Membres présents: 19

Suffrages exprimés: 22

Délibération N° 2021- 67

Conseil Municipal du 16 juin 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 10 juin 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE –S.BROUILLET – W. BOURGEAU –A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : G. MIGNON pouvoir à K. GAI – K. PERROIS pouvoir à M.H. AUBINEAU –C. RAFIN pouvoir à M. VILLEGGER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : G. MIGNON – K. PERROIS – E. PISANI - S. RAYNAUD – C. NANGLARD – C. RAFIN - S. DELIMOGES – P. BERTON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M.H. AUBINEAU

**OBJET : REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE - ECOLES MATERNELLE MARIE CURIE et ELEMENTAIRE MARCELLE NADAUD**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Éducation ;

**CONSIDÉRANT** le travail conjoint mené par les services de la Commune sur l'élaboration d'un règlement intérieur sur les temps périscolaires des écoles maternelle Marie Curie et élémentaire Marcelle Nadaud.

**CONSIDÉRANT** que ce règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités suivant lesquelles se déroule l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR** :

- Approuvent le règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE